

# Construction de la plateforme - juillet 2012 à mars 2013

## Charpentier, acteur de la réglementation thermique

Les charpentiers métalliers sont amenés à travailler en hauteur. Il est donc primordial qu'ils ne se soient pas sensibles au vertige. Ils devront également avoir une grande capacité à gérer des situations inhabituelles qui peuvent se présenter à eux. L'autonomie est donc une qualité qui sera recherchée pour ce métier qui tend à se développer compte tenu d'un nouveau marché qui s'ouvre : la construction acier de maisons individuelles. Les charpentiers métalliers ont utilisés des matériaux fournis par des fournisseurs de proximité. Ici encore, cette notion de proximité est indispensable à prendre en compte afin de limiter au maximum l'impact écologique de la réalisation. Les normes de la réglementation thermique (RT 2012 et 2015), ainsi que la gestion des déchets, sont la ligne de conduite des travaux réalisés.

**Définition du poste :** Réalise des structures ou sous-ensembles de construction métallique (poutres, éléments de liaison) selon des règles de sécurité. Peut réaliser la mise en place et le montage final sur site des structures réalisées.

*Ce métier s'exerce au sein d'entreprises industrielles, chantiers navals*

*Le port d'équipements de protection est requis.*

*Peut s'effectuer en hauteur et impliquer le port de charges.*

**Formations :** CAP à Bac : chaudronnerie - charpentes métalliques.

Habilitation spécifique par exemple en soudure et le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) peuvent être exigés.

### Pour en savoir plus :

Flash code :



**Contactez :**

- soit la Mission Locale :

**05 53 31 56 00**

- soit l'espace métiers :

**05 53 31 56 28**

